

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 MAI 1862.

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1863 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M.^r VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1863, comparé avec celui de l'année courante, présente une diminution sur les non-valeurs de diverses contributions, de 31,000 francs, et une augmentation de 300,000 francs sur le chiffre destiné à faire face au remboursement du péage sur l'Escaut. Le crédit de ce chef est porté de 1,600,000 francs à 1,900,000 francs. Bien qu'il soit non limitatif, il faut cependant que le chiffre, présumé de la dépense soit aussi exact que possible. Depuis 1860 déjà, le crédit de 1,600,000 francs a été notablement dépassé. Le Budget est donc augmenté de 269,000 francs.

Toutes les sections l'ont adopté.

La 5^{me} section seule exprime le vœu que le Gouvernement active autant que possible la bonne solution de la question des remboursements du péage de l'Escaut.

Lors de la discussion qui a eu lieu dernièrement sur le Budget des Affaires Étrangères, l'honorable Ministre a fait connaître à la Chambre ses intentions au sujet de la question de l'Escaut, et à quel point les négociations étaient arrivées; il nous a annoncé aussi que le Gouvernement aurait en même temps dégrevé la navigation maritime de quelques droits; cet ensemble de mesures sera très-favorable au commerce et à la navigation, et il est à espérer que les puissances étrangères intéressées

⁽¹⁾ Budget, n^o 103.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEERBROEK, était composée de MM. DE BOE, LAUDRY, VAN ISEGHEM, JULLIOT, TACK et DE FRÉ.

dans la question s'empresseront de se mettre d'accord avec le Gouvernement belge pour le dégrèvement des charges qui pèsent sur leurs bâtiments. Tous ceux qui expédient des produits et des navires à Anvers sont intéressés dans la question.

Après les mesures prises pour l'abolition du péage du Sund et du Stade, il ne peut plus exister de motif ni de raison pour ne pas admettre les propositions de la Belgique, afin de faire disparaître un tribut qui a été imposé, en 1839, sur tous les navires qui fréquentent l'Escaut.

Le projet de Budget est adopté par la section centrale.

Le Rapporteur,

JEAN VAN ISEGHEM.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.

